

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

3 juillet 2025

PORTANT CRÉATION D'UN STATUT DE L'ÉLU LOCAL - (N° 1603)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 518

présenté par  
M. Delautrette et M. Le Gac

-----

**ARTICLE 30**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

À la deuxième phrase, substituer aux mots :

« état des lieux des actuels freins »,

le mots :

« bilan des obstacles ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.